39e ANNEE. N° 81. 5 Centimes MARDI 18 JUILLET 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

TOUT EST ÉTEINT

IL PLEUT, IL PLEUT BERGÈRE
VIVE LE POIREAU !

Les journaux sont lamentablement vides. Pas le moindre petit scandale politique. La revue du 14 juillet a été admirable. Paris a chaudement applaudi notre armée nationale et fait une ovation méritée au commandant Marchand et à ses compagnons noirs. Ceux-ci ont visité le Panthéon, la tour Eiffel et le théâtre du Châtelet, où on jouait une féerie. C'est cette dernière visite qui les a le plus vivement impressionnés. Il est vrai que, la Chambre jouant relâche, on n'avait pu les conduire à une « grande séance » au Palais-Bourbon, leur rappelant les plus belles *bamboulas* de leur pays.

Tout cela manque absolument de relief. C'est en vain que M. Quesnay de Beaurepaire s'agite, que le général Fay écrit à l'*Echo de Paris*, que le *Figaro* publie une correspondance de Christian Esterhazy. Tous les pétards font long feu, toutes les fusées semblent mouillées, — sauf celles du feu d'artifice de la fête nationale, qui partent gaiement.

Et les journaux sont de plus en plus lamentables. Ceux qui n'ont pas d'opinion dans l'Affaire en sont réduits à discuter les mérites respectifs d'un taureau et d'un lion. Bidel et Mazzantini se passionnent pour leurs animaux préférés. Le lecteur reste froid.

Les feuilles nationalistes s'emballent sur ces coups de couteau d'Aubagne et partent en guerre contre l'Italie. Les autres font grand tapage autour des lampions cassés à Cherbourg par quelques marsouins en goguette et y cherchent un embryon de conspiration militaire. La *Libre Parole* en est réduite à raconter l'histoire d'un chat qui a dévoré deux petits enfants. Elle insinue que ce chat était israëlite, mais elle manque visiblement de conviction.

Tout cela est vide, monotone et sans relief. Il n'y a pas d'injures, pas de violences. A Rennes, tout est calme, les banquets se sont passés sans incident notable. Le métier des journaux à scandale est vraiment bien difficile, en ce moment, et le lecteur qui les achète n'en a pas pour son argent. Je ne le plains pas, ni vous non plus, n'est-ce pas ?

Est-ce que, par hasard, nous serions entrés en convalescence ? Ce grand calme, cette détente universelle présageraient-ils enfin une guérison prochaine ?

Pendant ce temps-là, comme pour rafraîchir encore les esprits, la rosée bienfaisante des bouts de ruban désirés s'abat sur le pays altéré, sans pouvoir, cependant calmer toutes les soifs.

Elle tombe, elle tombe, la douce ondée. Bouts de ruban rouges, violets, jaunes, verts, tricolores, rayés en long, en travers, croix, palmes, médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, d'aluminium même, il y en a pour tous les goûts, sinon pour tous les appétits.

Et de tous côtés on voit des physionomies radieuses. Tout le monde n'est pas servi, mais l'espoir n'est interdit à personne. Le ciel gouvernemental sera peut-être clément et la douce averse va peut-être recommencer Encore ! Encore !

Mon Dieu s'il ne fallait que cela pour nous apaiser, pour éteindre nos haines et nos discordes, s'il faut même inventer un ruban nouveau pour ceux qui s'engageront à ne plus crier dans les rues, je le veux bien ! Créez bien vite l'ordre du Silence, et qu'on nous décore tous !

(*Le Petit Phare*) M. S.

L'affaire Dreyfus

Toute la lumière !

Nous ne sommes pas de ceux qui injurient les ennemis de la revision, dirons-nous avec le *Petit Bleu* : on pouvait fort bien croire à la culpabilité de Dreyfus jusqu'à la révélation du faux Henry ; mais ce que nous comprenons moins, c'est qu'un général, comme le général Fay, suivant en cela d'ailleurs l'exemple de beaucoup d'autres, dise dans *l'Echo de Paris* : « Quant aux ministres (il s'agit des ministres de la guerre), ils tiendront certainement aujourd'hui à dire les raisons qui les ont amenés tous à affirmer devant la Cour la culpabilité de Dreyfus. »

Or, tous les ministres ont eu la pleine liberté devant la Cour d'apporter leurs raisons ; et il semble bien que M. Cavaignac, notamment, a prononcé un long réquisitoire et fourni toutes les raisons sur lesquelles s'appuyait sa conviction de la culpabilité. Que pourrait-il apporter de plus ?

Ces déclarations n'ont évidemment pas convaincu M. le général Fay et tous ceux qui sont hostiles à la revision, puisqu'ils en demandent d'autres.

C'est peut-être la plus solide condamnation de toutes les dépositions des ministres de la guerre.

Mais M. le général Fay a raison ; il faut nous donner autre chose que des considérations vagues. Et nous nous joignons à lui, à M. Déroulède, à tous les entêtés et à tous les aveugles pour demander que M. Quesnay de Beaurepaire parle, que M. le général Mercier parle, que le général Zurlindin parle.

Si nous sommes éclairés par l'enquête, M. le général Fay et M. Déroulède ne sont pas fixés et ils trouvent que les ministres doivent donner à ceux qui les ont suivis les motifs de leur conviction sur la culpabilité.

Ils ont raison. Que la lumière soit complète, même pour les plus aveugles.

INFORMATIONS

M. Loubet en Villégiature

Du *Figaro :*

« Le Président de la Républiques'installera vers le 21 de ce mois au château de Rambouillet. Auparavant, il ira faire une courte visite à sa fille, près de Marseille, et à sa mère, à Montélimar ; mais ce voyage n'aura aucun caractère officiel, et M. Loubet ne préviendra aucune des autorités des départements qu'il traversera. Il tient à conserver à ce déplacement privé le caractère d'un simple voyage familial. »

Le cas du général de Pellieux

Du *Siècle* :

Nous avons fait pressentir les premiers, il y a deux jours, qu'un supplément d'enquête serait ordonné sur le cas du général de Pellieux, vu l'insuffisance de travail auquel s'est livré le général Duchesne. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que la mesure est définitivement décidée. L'enquête à laquelle s'est livré le général Duchesne sur l'invitation du cabinet Dupuy est une enquête de pure complaisance, dans laquelle on a omis de recueillir des dépositions essentielles et d'enregistrer des faits décisifs. En cela, d'ailleurs, l'enquêteur ne faisait que répondre au désir de M. Charles Dupuy et de M. Krantz. Le cabinet actuel, qui a pris sa mission plus au sérieux, a jugé nécessaire d'ouvrir une enquête complémentaire. Celle-ci sera confiée à un officier général autre que le général Duchesne.

L'incident Delpech-Pellieux

L'*Aurore* publie la note suivante de M. Delpech, en réponse à une lettre de M. de Pellieux à ses témoins :

Le général de Pellieux écrit « que je sais insulter et ne sais pas me battre » ; il est injuste à mon égard, il devrait reconnaître que je ne suis pas libre de mettre mon épée en contact avec la sienne, mon désir reste nécessairement surbordonné à la décision de mes honorables témoins.

Ses amis lui ont déclaré « que j'avais très loyalement accepté de suite la responsabilité de mon acte ». Je garde la même attitude jusques à la clôture complète de l'enquête qui reste ouverte : c'est la signification très nette de la déclaration faite à MM. Ranc et Isaac par le ministre de la guerre, M. de Galliffet.

Par l'effet d'un dépit, que je comprends, mais qui ne justifie pas M de Pellieux, ce dernier m'adresse l'expression de son mépris. De sa part, jusqu'à nouvel ordre, cette expression est négligeable. Plus juste que lui, je réserve mon jugement à son égard, j'attends sans impatience parce que ma conscience n'est pas tourmentée.

DELPECH, *sénateur de l'Ariège*

M. Quesnay de Beaurepaire et le Conseil de guerre de Rennes

Dans le dernier conseil des ministres, M. le général de Galliffet a fait savoir que, d'après des informations parvenues de Rennes, le conseil de guerre chargé de juger l'affaire Dreyfus se réunirait entre le 1er et le 6 août.

Le ministre de la guerre a ajouté qu'il avait été informé que le président du conseil de guerre de Rennes avait décidé que M. Quesnay de Beaurepaire ne serait entendu que comme témoin sur le fait dont la Cour de cassation a renvoyé la connaissance à ce conseil de guerre.

M. Quesnay de Beaurepaire convoqué par le commissaire du gouvernement du conseil de guerre ne s'est pas rendu à Rennes.

L'ineffable Q. de Beaurepaire réserve ... ses *preuves (!)* pour l'audience !

CHRONIQUE LOCALE

Palmes académiques

Viennent d'être nommés officiers d'Académie : Mlle Baillet, directrice du collège de jeunes filles de Cahors ; M. Cloup, professeur de troisième au lycée Gambetta ; Mlle Fluteau, maîtresse primaire au collège de jeunes filles de Cahors ; M. Balagayrie, instituteur public à Bio ; Mme Escande, directrice de l'Ecole normale d'institutrices, à Cahors.

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. Besombes, maire à Sonac ; Bordes, maire à Gignac ; Claretie, adjoint au maire de Padirac ; Couderc, cultivateur à Marcilhac ; Devès, propriétaire-cultivateur à Saint-Médard-Catus ; Pagès-Lechesne, viticulteur à Albas ; Pradelle, agriculteur à Figeac.

Conseil d'arrondissement

Par décret, les Conseils d'arrondissement se réuniront le 24 juillet 1899 pour la première partie de leur session, et le 20 septembre pour la seconde partie. La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

Ecole de Notariat de Bordeaux

Les examens de l'Ecole de notariat de Bordeaux ont eu lieu à l'Athénée les 10, 12 et 13 juillet.

Parmis les candidats qui ont subi avec succès le premier examen, en vue de l'obtention du diplôme, nous trouvons M. David, de Bélaye (Lot), clerc de Me Gaussel.

A la suite des examens de sortie passés devant un jury spécial, composé d'un professeur de la Faculté de droit, d'un membre de la Chambre des notaires et des professeurs de l'Ecole, M. Chapt, de Prayssac (Lot), clerc de Me Coste, a obtenu, avec le n° 1, le titre d'élève diplômé de l'école de notariat de Bordeaux.

Foires

Par arrêté de M. le préfet du Lot :

1° La commune de Cahus a été autorisée à créer quatre nouvelles foires qui se tiendront à Laval-de Cère, les 8 janvier, 8 février, 24 novembre et 8 décembre de chaque année ;

2° La commune d'Anglars (Lacapelle) a été autorisée à établir quatres nouvelles foires qui se tiendront le 13 de chacun des mois de janvier, février, mars et avril de chaque année ;

3° La commune d'Aynac a été autorisée à créer trois nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 2 de chacun des mois de février, août et décembre de chaque année ;

4° La commune de Lamativie a été autorisée à établir quatre foires qui se tiendront le 9 de chacun des mois de février, avril, août et le 2 septembre de chaque année.

Ministère de la guerre

AVIS AU PUBLIC

Le vendredi 4 août 1899, à 2 heures du soir, il sera procédé à l'examen des jeunes gens de la classe 1898 (Recrutement de Cahors) qui demandent à être incorporés, en 1899, dans une section de commis aux écritures.

Les jeunes gens qui désirent être examinés devront adresser leur demande au sous-intendant militaire à Cahors, avant le 1er août et se présenter, sans autre avis, dans les bureaux de la sous-intendance aux jour et heure sus-indiqués

***

Le dimanche, 6 août 1899, à 8 heures du matin, il sera procédé à l'examen des jeunes gens de la classe 1898, appartenant au recrutement d'Agen, qui demandent à être incorporés en 1899, en qualité de commis aux écritures, dans une section de commis et ouvriers militaires d'administration.

On exige des candidats une bonne instruction primaire et une belle écriture. Il leur est tenu compte de la connaissance et de la pratique de la comptabilité commerciale.

Les jeunes gens qui désirent être examinés devront en faire la demande à M. le le sous-intendant militaire à Agen, avant le 1er août 1899, et se présenter, sans autre avis, dans les bureaux de la sous-intendance, aux jour et heure indiqués ci-dessus.

CAHORS

FÊTE DU 14 JUILLET

Jeudi 13. — Cahors est en fête ; la vieille cité de Luctérius et de Gambetta commence l'embellissement des rues, des maisons, des cœurs ; les maisons s'animent de draperies tricolores, les cœurs se décorent d'accueil et de fraternité.

Le soir tombe ; de brèves illuminations, avant-courrières du lendemain, se reflètent dans les yeux et dans les étoiles ; la musique du 7me de ligne descend des hauteurs de la Barre, entraînant à sa suite l'ardente jeunesse des Ecoles, communiquant à tous le feu patriotique de la *Marseillaise*.

Puis, devant l'hôtel de ville, l'*Orphéon* et l'*Avenir cadurcien* nous donnent un long et savoureux concert où les chœurs alternent avec les fanfares, acclamant la Cité, la Patrie, l'Humanité ; au balcon, M. Coste, maire de Cahors, les Conseillers municipaux ; à quelques pas le Collège de jeunes filles, massé là comme une gerbe d'épis blonds et souriants.

On a semé de faux bruits ; ces conseillers placides ne songent pas à égorger ces jeunes filles ; on dirait plutôt une consécration nouvelle du Collège, et comme un nouveau baptême ; au sommet des mâts municipaux les draperies tricolores se soulèvent sous la brise, flottent vers l'avenir éperdument.

Vendredi 14 juillet. — Après le pape et le Czar, le soleil se fait républicain ; la journée sera superbe ; l'enthousiasme surgit des choses et des gens ; dès 7 h. du matin on s'empresse vers la Revue ; les fonctionnaires ont revêtu leurs costumes et leurs sentiments de gala ; la tribune officielle se remplit, et on voit arriver successivement, l'Evêque de Cahors avec ses vicaires généraux, le conseil municipal avec son escorte, les officiers sans troupes. C'est la première fois, paraît-il, qu'un Evêque de Cahors s'associe à notre fête nationale ; un nuage passe au fond du ciel bleu esquissant la fine et blanche silhouette de Léon XIII.

L'arrivée du préfet, accompagné du secrétaire général et des conseillers de préfecture détermine, à l'heure précise, le commencement de la Revue Le colonel Marcot paraît, les tambours battent, la musique militaire joue la *Marseillaise* ; puis deux capitaines sont décorés de la légion d'honneur, deux gendarmes et un sergent de la médaille militaire dans le cérémonial accoutumé. Enfin se forme en colonne et remonte le boulevard ce régiment d'élite dont l'endurance bien connue n'a d'autres limites que les forces humaines. Le défilé est superbe de précision et d'entrain.

Le concert populaire donné au théâtre dans l'après-midi par l'Orphéon obtient un succès des plus vifs ; les chœurs sont acclamés Vers cinq heures s'organise le bal d'enfants, innovation heureuse et qu'il conviendra d'intégrer désormais dans la fête.

Les enfants s'amusent, les parents sont enchantés, et les simples spectateurs jouissent par reflet de la joie des deux. C'est un plaisir délicieux, en effet, que de voir les babys blancs et roses valser à leur mode ou sauter sur place avec une ingénuité adorable, un oubli parfait des rythmes musicaux. C'est un charme aussi, un peu mélancolique de voir Roméo, qui va sur ses 7 ans, bercer déjà Juliette avec un air d'autorité, une lueur légère de jalousie dans les yeux.

La soirée sera superbe ; déjà les rampes de gaz courent le long des édifices publics et des maisons particulières comme des traits de feu ; l'hôtel de ville dessine sa belle ordonnance, le Lycée projette dans l'azur sa gracieuse et fine tour ; toute la population descend aux bords du Lot pour goûter la double ivresse des mirages et des détonations ; quelques sages, quelques philosophes stoïciens blâment à tort cette dépense, oubliant que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de feu d'artifice, et que les imaginations emportées au pays du rêve, illuminées par contagion sentiront moins pendant quelques jours le poids de la vie.

Le bouquet a déployé sa pluie d'or (c'était une ondée un peu légère), nous remontons vers la place Gambetta, vers les Allées dont le spectacle enchanté le regard. Ici la municipalité, avec le gracieux concours du Véloce Sport, a multiplié délicieusement les joies visuelles ; au delà de Gambetta qui rayonne dans sa gloire, le bassin endormi d'ordinaire reflète des lampions multicolores ; une profusion joyeuse de ballons roses comme une aurore, souligne la verdure pensive des marronniers ; le square, après que s'est dissipée la magie des feux de Bengale, s'enveloppe d'une obscurité relative qu'anime une foule de petits lampions, mystérieux et vibrants comme des âmes ; on ressent une impression d'Enfer, mais d'un Enfer où l'on ne s'ennuie pas. Le vieux Neptume, plein d'allégresse, soulève de son trident les couples de danseurs ondoyants comme des vagues ; les confetti semblent de petites étoiles dans l'azur profond des chevelures ; la fête bat son plein.

Nous ne terminerons pas ces notations rapides sans remercier, sans féliciter la municipalité de Cahors d'une organisation aussi parfaite que possible dans l'ensemble. Ce 14 juillet ne sera pas oublié de longtemps.

Et maintenant que nous avons pris la vieille Bastille, par un temps superbe, avec un entrain merveilleux, songeons qu'il est d'autres Bastilles encore, que les préjugés profilent sur nos têtes leurs noirs créneaux, et que c'est un devoir impérieux de les démolir jour par jour, pierre par pierre infatigablement. Ces énergies de joie et de fête n'auront tout leurs sens et tout leur prix que si nous les transmuons désormais en volonté de réformation, en survivance de solidarité.

Au 131e territorial

MM. Bouyeville et Lascouy, sous lieutenants au 131e territorial, sont promus lieutenants au même régiment.

Régiment de réserve

MM. Rochut, Maricot, Labatut, Marty et Moulin, sous-lieutenants de réserve au régiment d'infanterie de Cahors, sont promus lieutenants et maintenus dans leur affectation.

Collège de jeunes filles

La distinction dont mademoiselle Baillet, directrice du collège de jeunes filles vient d'être l'objet signale tout à la fois le mérite de la personne et la juste importance que l'Etat attribue à notre établissement d'enseignement secondaire.

La cité de Cahors regrette l'époque lointaine où son Université florissante concentrait autour d'elle des étudiants par centaines, inscrits aux facultés de droit, de médecine ou des arts ; ce regret irréparable ne doit pas s'approfondir et s'aviver d'un regret parfaitement évitable, celui de la perte, de la disparition fâcheusement consentie d'un collège en pleine floraison, qui est une pièce maîtresse dans l'ensemble des institutions, des établissements scolaires, qui font à la cité cadurcienne une couronne plus glorieuse encore que celle de ses vieilles tours.

D'autre part, et pour se placer au point de vue strictement pratique, il est bien assuré que, sous l'influence du progrès croissant en somme des idées, le nombre ira croissant aussi des élèves non boursières, en attendant l'époque qui n'est peut être pas très lointaine où l'Etat consentira la transformation en lycée. Ce qu'il pourrait consentir de suite, sous l'influence agissante de nos représentants, c'est un envoi plus abondant de boursières.

Et ici, il faut distinguer avec Bastiat ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on voit, ce sont les dépenses, le bloc de la subvention municipale ; ce qu'on ne voit pas et ce qu'il faudrait voir pourtant, c'est la consommation productive pour la ville, pour les impôts indirects, du personnel et des élèves. A qui nous objecterait qu'il n'y a pas équivalence, nous répèterons qu'une maison d'instruction ne doit jamais être assimilée à une maison de rapport, et s'il persiste un doute sur la valeur productive et monétaire du collège, doute dont il conviendrait de le faire bénéficier (dans le doute, abstiens-toi..... de supprimer), on peut tenir pour certain, d'une certitude dogmatique, que la Bibliothèque et le futur Musée ne rapporteront jamais rien. Est-ce une raison suffisante pour renoncer à ces organes essentiels de la vie totale d'une cité ?

Société de secours mutuels libres

Le dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre du conseil supérieur de la mutualité, sociétés libres, ont eu lieu à l'hôtel de la préfecture, samedi dernier 15 juillet courant, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture.

Ont obtenu pour le département du Lot :

M. André, inspecteur primaire à Cahors, 6 voix ; M. Paul Pagès, de Marseille, 1 voix.

Médaille d'honneur

M. le ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes vient de décerner une médaille d'honneur à M. Pierre Dellard, typographe dans la maison Delpérier, à Cahors.

Nos sincères félicitations.

Orphéon de Cahors

Grand Concert Festival

Le Concert-Festival que l'*Orphéon* doit offrir sur les Allées Fénelon, le Dimanche 23 juillet prochain, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, promet d'être très brillant.

Nous en publierons le programme détaillé très prochainement : nous y remarquons notamment le célèbre *Chœur des Fiançailles* de Lohengrin, qui sera chanté pour la première fois à Cahors, par l'*Orphéon*, renforcé de 70 élèves des écoles et accompagné par l'Orchestre symphonique : au total 150 exécutants ; le solo sera fait par M. Arnaudet.

L'*Orphéon* nous donnera aussi la première audition du beau chœur La Mine, qui est le morceau imposé au Concours d'honneur, de Pamiers.

La Fête de Nuit comporte des illuminations féeriques, sous la direction de la Maison Séguela, et un Grand Bal avec Grande bataille de confettis, qui clôturera la série des brillantes fêtes de cette année.

Union des propriétaires producteurs de plants

Samedi dernier, 15 juillet courant, a eu lieu, au café Tivoli, l'assemblée générale des membres de l'Union des propriétaires producteurs de plants.

Dans cette réunion il a été procédé à la constitution définitive de la société.

N. B. — Toutes les communications doivent être adressées an président, café Tivoli, Cahors.

Veloce-Sport cadurcien

Dans son assemblée générale de mercredi dernier 12 juillet courant, le V. S. C, a procédé à l'élection d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un membre du conseil d'administration.

Ont été élus : M. Rives-Lange, vice-président ; Aladel, secrétaire ; Milhet, membre du conseil d'administratiou.

Courses de Gramat

Nous sommes heureux de relever dans les résultats de la première journée des courses de Gramat le succès qu'a obtenu M. Marcel Biergeon avec son cheval *Arabian*, qui a remporté le premier prix dans la course du Causse (attelé).

Marché du 15 juillet

La foire du 15 juillet, a été peu importante à cause des travaux qui retiennent tes cultivateurs aux champs.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivant :

Bœufs gras de 27 à 30 fr. les 50 kilos ; porcelets de 25 à 40 fr. suivant grosseur ; mouton gras, de 55 à 65 c. le kil.

Blé, 15 fr. 75 l'hect. ; maïs, 14 fr. l'hect. pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, 70 c. le demi-kilo ; poulets 70 c. le demi kilo ; canards, 60 c. le kilog ; œufs 80 c. la douzaine.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 juillet

Maurice Bosc, propriétaire à Montcuq, et Numa Cayla, praticien non diplômé exerçant la profession de vétérinaire à Montcuq, sont inculpés d'avoir contrevenu à l'article 3 de la loi du 21 juillet 1881, qui impose au propriétaire d'une bête atteinte d'une maladie contagieuse l'obligation d'en faire la déclaration, et à l'article 12 de la même loi qui défend l'intervention, dans ce cas, d'un praticien non diplômé.

Le tribunal, tenant compte de la bonne foi et de l'ignorance de Bosc, le condamne à 25 fr. d'amende et le fait bénéficier de la loi Béranger. Cayla est condamné à 25 fr. d'amende.

— Jean Barreau, âgé de 63 ans propriétaire à Saint-Cyprien, qui a pris deux gerbes de blé dans le champ du sieur Antoine Gillac, du même lieu, est condamné à huit jours de prison

— M. Léopold Tourriol, pharmacien à Cazals a relevé appel d'un jugement le condamnant à 3 fr. d'amende, rendu par le tribunal de simple police de Cazals. M. Tourriol a enfoncé quatre piquets surmontés d'une traverse dans un terrain qu'il prétend être sa propriété Dans ces conditions, il prétend n'avoir pas planté ces piquets le long d'une voie publique.

Après plaidoirie de Me H. de Valon, le tribunal renvoie à mardi le prononcé du jugement.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 18 juillet 1899

Naissance

Mercadier, Eugène, rue de la Rivière à Cabessut.

Publications de Mariage

Bousquet Joseph, cultivateur à Lacapelle, et Brugidou Marie-Joséphine, aux Durands.

Planacassagne Jean-Baptiste, employé à la Préfecture, et Pax Jeanne-Marie Ida, sans profession

Décès

Lapas Félicité, sans profession, 41 ans, au couvent du refuge, Cours de la Chartreuse.

Championnat de France

Le championnat de France a été remporté dimanche dernier 16 juillet au vélodrome du Parc des Princes par BOURILLON, sur **Bicyclette CLÉMENT.**

Jean LARRIVE aîné, agent général à Cahors.

M. DELSART, artiste peintre bien connu à Cahors, fait, au moment de quitter notre ville, une exposition et une vente de ses tableaux, pour la plupart représentant des vues de Cahors ou des environs.

Cette exposition est visible pendant huit jours, de 3 heures à 6 heures et de 8 h. à 10 h. du soir. Rue du Lycée (Maison Tulle).

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — *Service des tabacs.* — Première partie des inventaires, itinéraire 21 juillet, Cornevic, Gineries ; 22 Saulas, Pontès ; 24 L'Ile, Condamines, Cros ; 25 La Salle, Rials ; 26 La Salle, Les Garrigues ; 27 Estrade champ de Lufau ; 28 Bennac, Mercoux ; 29 Mouyllat ; 31 Boulet ; 1er, 2 et 3 août Nougayrat.

Nous ne publierons pas cette année la 2e partie des inventaires, cette partie ayant lieu en tout temps et chaque fois que les pièces seront réglées et ce en raison de la précocité des tabacs.

— *Election.* — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 16 juillet à 7 heures du matin à l'effet de procéder à l'élection d'un nouveau maire en remplacement de M. de Vauzelles, révoqué.

Voici le résultat :

Inscrits, 12 — Votants, 11, 1 absent.

M. Thalamas, réactionnaire, 6 voix élu.

M. Ausset..... 5 voix.

Les conseillers républicains avaient fait balle sur le nom de M. Ausset. Il n'a pas voté pour lui ; réellement on ne comprend pas jusqu'à quel point va sa naïveté.

Incident : A la sortie de la salle du vote, l'ancien maire qui était venu voter comme les autres est sorti le premier ; à ce moment quelqu'un a crié : Enfin nous voilà bien débarrassés ! La riposte fut rapide et élégante : « Je me f... pas mal de vous ». De violents coups de sifflets coupant la parole à l'ancien maire, celui-ci s'est retiré sans plus rien dire.

— *Sauvetage.* — Dimanche dernier, deux jeunes gens, âgé de 20 ans, habitan la localité, avaient commis l'imprudence quoique sachant à peine nager, d'aller s

baigner dans le Lot à un endroit assez profond et rapide.

Tout à coup C. perdit pied et disparut sous l'eau ; son camarade P. ne pouvait aller à son secours car il avait lui-même toutes les peines du monde à se tenir en équilibre sur le sable mouvant.

Heureusement qu'à ce moment un courageux garçon de 15 ans, nommé Peyre Georges traversait la rivière dans un bateau en compagnie du jeune Faustin Decremps, âgé de 12 ans, élève de l'école communale. Aux cris poussés par les baigneurs, ces deux braves garçons dirigèrent vigoureusement le bateau de leur côté ; et pendant que le petit Decremps tenait la rame, le jeune Georges Peyre fut assez heureux pour saisir C. qui, à bout de forces, descendait sous l'eau pour la dernière fois.

Toutes nos félicitations aux jeunes mais courageux sauveteurs.

CATUS — *Comice agricole* — Le 24 juillet courant aura lieu, à Catus, le concours annuel organisé par le Comice agricole de ce canton.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Foire.* — La foire de samedi n'a pas été importante à cause de la moisson. Le champ de foire était cependant bien garni.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 450 à 600 fr. la paire.

Bœufs gras, de 30 à 34 fr. le quintal.

Veaux et moutons gras, de 70 à 75 c. le kilo.

Hausse sur les cochons gras de 40 à 45 fr. le quintal.

Blé de 14 à 14 fr. 50 l'hect.

Avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr. id.

Maïs, de 10 fr. à 10 fr. 50 id.

Volaille, 70 c. la livre.

Œufs, 65 c. la douzaine.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 15 juillet :

Pierre Renaud, 24 ans, chanteur ambulant, originaire de Rennes, sans domicile fixe, est condamné à 50 fr. d'amende pour outrages à la gendarmerie. Jean-Baptiste Navarre, né à Mialet, cultivateur, 2 mois de prison pour abus de confiance.

Alfred Cantet, de Rouen, sans domicile fixe ayant déjà subi cinquante condamnations, quatre jours de prison pour vagabondage.

Le tribunal prononce ensuite trois condamnations pour pêche en temps prohibé.

Concours de poulinières et de pouliches

Voici les primes distribuées :

Poulinières. — Despeyroux, à Reyrevignes, 300 fr.; Moussié, à Issepts, 300 fr ; Mage, à Issepts, 250 fr.; Delfour, à Fons, 100 fr.; Murat, à Saint-Félix, 75 fr.; Rustan, à Reyrevignes, 75 fr.; Roques, à Livernon, 40 fr.; Fréjaville, à Lissac, 40 fr.; Magne à Livernon, 35 fr.; Mage, à Issepts, 35 fr.

Primes de conservation : Delfour, à Fons, 300 fr ; Margne, à Reyrevignes, 250 fr.

Pouliches de 3 ans. — Fréjaville, de Lissac, 160 fr ; Sellier, de Livernon, 90 fr.; Gautié, à Reyrevignes, 50 fr.

Pouliches de 2 ans. — Mage, de Cardagnac, 65 fr.; Taurand, à Fourmagnac, 35 fr.; Mage, à Issepts, 25 fr.; Lacarrière, à St-Perdoux, 25 fr.

CARAYAC. — *La Fête Nationale.* — Les édifices publics et plusieurs maisons particulières ont été pavoisés le jour de la Fête Nationale et illuminés le soir.

Nos bons cultivateurs, occupés aux travaux de la moisson, n'ont pas pu fêter, comme ils l'auraient désiré, l'anniversaire de la prise de la Bastille. On s'est contenté de remplacer les chansons rustiques par le chant de la *Marseillaise*.

LATRONQUIÈRE. — La moisson des seigles, principale céréale du canton de Latronquière, est à peu près terminée. Les gerbes sont lourdes et promettent une bonne récolte.

Les foins donnent un rendement au-dessus de la moyenne grâce aux pluies qui sont tombées dans les premiers jours du mois.

Les pommes de terre, les sarrasins ont de belles apparences.

Nos courageux cultivateurs qui luttent avec tant d'énergie, soit par l'amélioration des terrains, soit par l'emploi des engrais divers, contre la mauvaise situation dans laquelle se débat l'agriculture, verront-ils enfin leurs efforts récompensés par l'abondance des produits ou par une vente à peu près rémunératrice de ces produits ?

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Fête nationale.* — La fête nationale a été célébrée ici, comme les dernières années, sans beaucoup d'enthousiasme. C'est profondément regrettable. Il y a certainement quelque chose à faire de ce côté pour redonner à cette date mémorable tout l'éclat qu'elle doit avoir.

Dès la première heure la fête a été annoncée par des salves d'artillerie. Bientôt après les boulevards et les maisons particulières se paraient de drapeaux, d'oriflammes, de trophées aux couleurs nationales. Le reste de la journée s'est passé dans un calme plat. Par contre, la fête de nuit a été assez belle. Les illuminations étaient assez nombreuses et la plupart bien réussies On a particulièrement remarqué celles de la Sous-Préfecture, des Cercles, de la caserne de gendarmerie, du tribunal, etc. Le feu d'artifice comprenait de belles pièces mais il est regrettable qu'on ne confie pas l'exécution de cette partie du programme à des mains plus exercées sinon plus habiles, pour éviter les désagréments que nous avons failli avoir à déplorer. La fanfare a fait entendre d'excellents morceaux. Un bal de nuit, dû à l'initiative d'un généreux débitant, a eu lieu sur la place du Majou en face le café Divan.

Espérons que l'année prochaine on nous donnera un programme plus étendu, mieux choisi et plus alléchant pour attirer ou retenir plus de monde ce jour-là.

Il suffirait, pensons-nous, de faire appel au dévouement de la jeunesse qui serait heureuse de prêter tout son concours pour une œuvre aussi démocratique.

Chez nos voisins

Une fillette assassinée

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* du 17 juillet :

Hier matin, sur la route de Montauban, non loin de Fronton, des habitants de cette commune ont découvert le cadavre d'une fillette de 10 ans dans un fossé.

Un examen sommaire du corps permit de constater que la mort n'était pas accidentelle. Elle était bien le résultat d'un crime.

La position du corps et le désordre des vêtements ne laissaient aucun doute sur le mobile du crime : l'enfant avait dû subir les derniers outrages.

Aussitôt prévenue, la gendarmerie se transporta sur les lieux, ainsi que M. le juge de paix du canton et son greffier, qui se livrèrent aux constatations d'usage.

Un docteur-médecin que l'on avait appelé immédiatement après la découverte du cadavre, confirma ce que nous venons de dire.

L'individu soupçonné d'avoir accompli cet odieux forfait est un nommé Victor Neroux, graveur sur métaux, âgé de 52 ans et originaire de l'Orne.

Cet homme qui devait préméditer son crime depuis longtemps, avait pris à Albi à la fin du mois dernier, un passe-port pour se rendre à l'étranger.

Il est recherché avec la plus grande activité par la police.

M. le juge de paix à informé, à 6 heures du soir, le parquet de Toulouse. Un transport de justice aura lieu ce matin. MM. le procureur de la République ou l'un des substituts, le juge d'instruction et son greffier partiront ce matin pour Fronton.

On comprend sans peine que la nouvelle de l'assassinat a jeté la consternation dans le canton de Fronton, et des ordres ont été donnés pour arriver à découvrir le criminel présumé, et des battues ont été immédiatement organisées dans la contrée.

BULLETIN FINANCIER

Le marché présente un caractère de lourdeur que le manque d'affaires paraît devoir accentuer.

Le 3 0/0 cote 101,07, le 3 1/2 0/0 102.62.

Le Crédit Foncier est plutôt ferme à 705, le Comptoir National d'Escompte à 611, le Crédit Lyonnais à 952, la Société Générale à 599.

Le Suez recule à 3,570.

Les fonds étrangers sont tous en baisse.

Parmi les valeurs d'Exposition, les actions de l'Epicycle se traitent à 125 et 127.

L'Assurance sur la Vie

La rente viagère s'impose dans bien des cas, car c'est souvent le seul moyen de s'assurer une vieillesse tranquille et indépendante. Elle peut être contractée sur deux têtes, de telle sorte que deux époux, sans enfants, auront la certitude que le décès de l'un ne modifie en rien les conditions d'existence de l'autre.

La *Nationale Vie*, dont le siège est à Paris 18 rue du 4 Septembre et que la situation financière recommande au choix de tous, fournit gratuitement et confidentiellement tous les renseignements nécessaires.

Depuis 15 ans. — Saint-Jean-de-Gonville (Ain), le 28 mai 1898. — Vos bonnes Pilules Suisses m'ont débarassée d'une mauvaise constipation qui me faisait souffrir depuis 15 ans. Je vous autorise à publier ma cure, afin que ceux qui sont atteints de cette maladie en fassent usage. Mme PAQUOT (Sig. lég.).

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 104

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XIII

L'ULTIMATUM DE DENISE HATTIER

Le domestique ne bougea pas ; respiration et ronflement ne cessèrent de sortir de ses lèvres vineuses avec une même sonorité et une égale conscience.

Tout en se préparant à prêter assistance à leur aîné, s'il en était besoin, ses deux jumeaux avaient tourné la tête pour ne pas voir saigner leur amphitryon ainsi qu'un porc ou qu'un mouton. Mais Joseph n'enfonça pas son ustensile. Il se leva au bout d'un instant, remit le couteau sur la table et dit en reprenant sa place :

— Il n'a pas fait un mouvement, rien n'a tressailli en lui ; son cœur n'a pas battu plus vite... Allons il dort pour tout de bon, et nous pouvons avoir confiance.

Et comme Marianne entrait pour desservir

— Où est la mère ? questionna-t-il.

La mère répondit la grande fille, elle a profité de ce que vous étiez en train de faire bombance pour descendre à la cave rajouter au trésor les jaunets du voyageur d'hier.

Les deux cadets s'interrogèrent.

— Et tu ne l'as pas suivie pour tâcher de découvrir l'endroit de la fameuse cachette ?

La virago haussa les épaules :

— Allez vous y frotter ! Son chien Turc est sur ses talons. Et puis elle a refermé la porte à triple tour derrière elle.

N'importe, proposa Sébastien, que les libations avaient rendu d'humeur batailleuse et cruelle, malgré la porte et le chien Turc, on pourrait essayer de lui bailler un coup de main...

— Ou un coup de pouce, ajouta François avec un rire significatif. Houp ! les enfants, est-ce entendu ? Elle a assez vécu la vieille. Tordons lui le cou une fois pour toutes et enfouissons-là à la place de son magot.

Ouais ! fit Joseph ironiquement et qu'est-ce que vous répliquerez demain à ceux qui vous demanderont ce qu'elle est devenue ?

Sapredienne ! ne jamais entreprendre une affaire avant de s'être arrangé pour que les conséquences n'arrivent pas à tourner à votre détriment... Celle-ci est faisable. Je n'en disconviens pas, mais il faut attendre le moment...

— Et ce moment, quand viendra-t-il ? s'informèrent les trois autres avec avidité.

— Je vous le dirai ce soir, lorsque la Benjamine sera de retour des Armoises. Pour l'instant, il s'agit de porter ce piètre buveur sur son lit et de vaquer à nos occupations habituelles : la maman ne doit pas avoir vent que nous nous sommes concertés en vue de lui assurer un sort.

Florence était donc revenue au Coq-en-Pâte et y avait apporté le message de Denise. Après une seconde lecture de celui-ci, et tandis que la fillette se retirait dans son coin, impatiente de donner cours aux pensées que soulevaient en elle les évènements de la matinée, l'aîné des aubergistes s'approcha de ses frères :

— La citoyenne Hattier me prie de me rendre demain au pavillon du garde, pour traiter de la communication qu'elle m'adresse. Je saisirai cette occasion pour l'inviter à faire son choix entre nous trois. Pour ce dont nous avons parlé tout à l'heure, là haut à table.

— Eh bien ?.

— L'affaire aura lieu dans la nuit qui suivra les deux noces : le marié seul quel qu'il soit, ne mettra pas les doigts à la pâte...

François poussa Sébastien :

— Quand je te le répète, murmura-t-il, qu'il est certain que c'est lui qu'on préfère !

— Bah ! riposta l'autre sur le même ton, qui boude au travail, boude au gain, et s'il épouse la dentelière, on s'arrangera pour qu'elle soit bientôt veuve.

Marianne, qui était derrière eux, leur souffla :

— Hé ! godiches, il y a un moyen fiérement simple de s'assurer s'il vous met dedans...

— Un moyen ?

— Lequel ?

— C'est de l'accompagner demaiu à sa visite...

— Demain ?

— A sa visite ?

Oui, de l'accompagner, — à distance sans qu'il s'en doute, et de voir, sinon d'entendre, tout ce qui se manigancera entre lui et la belle Fleur de Dentelle...

— Allons donc ; Est-ce que c'est possible ?

L'androgyne les considéra avec une commisération narquoise :

— Faut-il que vous soyez innocents ? Il y a des arbres dans le parc, vis à vis des fenêtres du pavillon du garde...

— Ensuite ?

— Ces fenêtres seront ouvertes à cause de la chaleur.

— Après?

La virago se mit à discourir à voix basse ; quand elle eut terminé :

— Tu es tout de même une rude gaillarde, déclara François avec une conviction bien sentie.

Sébastien appuya, toujours dans les notes basses :

— Et qu'il ne nous manque pas de parole, ou, cré nom ! mon fusil ne le ratera pas !...

Joseph était allé à Agnès Chassard, et rapidement, avec de prudentes sourdines :

— Vous avez tort, maman, de rester à la cave aussi longtemps dans la journée.

— Comment ?

(*A suivre.*)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

LES

MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

II

LES DEUX REVUES

— A la bonne heure ! vous êtes des braves.

Puis avec une brusquerie impérieuse :

— Attention ! continua le muscadin, maître Cadenette vous comptera à chacun quatre écus de six livres, vous habillera décemment et vous donnera un passeport. Vous voyagerez séparément, sans avoir l'air de vous connaître deux à pied, deux par le coche d'eaux et deux en dilligence. Rendez-vous général mercredi à midi, sur le pont de Montereau, autour du marchand de chansons.

III

LE VIDAME GOBE-MOUCHE

Sous le Consulat, Paris ne comptait guère plus de cinq cent mille habitants et la rue Saiut-Louis-en-l'Ile ne se distinguait point par une animation exceptionnelle. Elle desservait un quartier somnolent, et presque désert; elle ne venait d'aucun centre, elle ne menait à aucun artère. On eût dit la voie principale d'un chef-lieu de canton situé à cent lieues de la capitale. La Terreur l'avait dépeuplée, — la noblesse de robe qui y avait ses hôtel, ayant passé à l'étranger ou péri dans les prisons ou sur les échafauds.

Vers 1791, c'est-à-dire trois ans avant les différentes scènes auxquelles nous venons de faire assister le lecteur, un certain Vaudrillan était venu s'installer dans cette solitude où il avait acheté pour une poignée d'assignats, un ancien pied-à-terre du président de Noyau.

Le citoyen Vaudrillan était un personnage sec et blême qui avait conservé le costume les manières et le langage des robins du feu Parlement. Il portait la poudre, l'habit ample la culotte courte et la grande veste, les bas de soie et les souliers à hauts talons de la défunte magistrature, jurait *têtebleu* ou *vertuchoux* prenait le menton aux fillettes, baisait volontiers la main aux dames et se servait pour saluer d'une révérence réglée par l'aîné des Vestris. Nul ne savait mieux que lui puiser une pincée de tabac dans une boite à miniature, chiquenauder du bout du doigt son jabot en point d'Alençon, chiffonner sa cravate en forme de rabat et lancer sous son bras son tricornelampion à ganse d'acier.

Les commères du quartier l'avaient baptisé le « Vidame ». Leurs maris avaient accolé une épithète à ce titre improvisé. Ils l'appelaient le « Vidame Gobe-Mouche » à cause de sa physionomie débonnaire, de ses traits distraits et de sa tournure dégingandée. Aucun de ces naïfs insulaires n'avait certainement examiné le front observateur, la lèvre sardonique et les yeux froids du vidame Gobe-Mouche, la lèvre et yeux de Voltaire.

Ce singulier individu, qui cachait sous des apparences de bonhomie un peu niaise, l'un des moins connus et des plus remarquables prédécesseurs de Vidocq, était le fils d'un greffier du Châtelet. Nous résumons suffisamment sa jeunesse en constatant qu'au moment où la Révolution éclata, Vaudrillan passa pour le héros de la police, dont les deux derniers lieutenants-généraux, MM. Lenior et d'Albert, l'avaient honoré d'une estime toute particulière. A cette époque, un jour d'émeute, Vaudrillan fut reconnu dans la rue par un voleur qu'il avait arrêté quelques années auparavant et qui s'était échappé des galères. Celui-ci, pour se venger, se mit en le désignant, à crier au mouchard, à l'aristocrate, à l'accapareur. Il n'en fallait pas tant, alors, pour décider la mort d'un homme. Au cri du misérable, la foule répondit par un autre cri :

— A la lanterne !

Vingt bras s'abattirent sur Vaudrillan et le traînèrent sous un réverbère. On lui jeta une corde au cou.

— Tirez ! hurlèrent les femmes.

— Un instant, prononça une voix forte.

La foule se retourna avec le grondement d'une fauve à qui l'on voudrait retirer la victime qu'il a sous la griffe. Un homme venait de sauter sur une borne et dominait la foule hideuse des têtes allumées par un appétit sanguinaire. Cet homme répéta avec autorité :

— Un instant je demande la parole.

La populace crut à un intermède comique. Elle n'était pas fâchée non plus de prolonger un peu l'agonie du patient.

— Parle ! ricana-t-elle, mais dépêche-toi, nous sommes pressés.

L'homme parla, il dit que, pour atteindre et punir les accapareurs, il fallait frapper à la porte des Foulon, des Berthier, des Mattiffet et des Bayrel, tous traitants qui avaient signé le Pacte de famine et faisaient à leur gré la hausse et la baisse du pain. Il dit encore que la police, qui défend la société contre le crime est un métier nécessaire qui exige le courage et a le droit au respect.

Il dit enfin qu'au-dessus des colères légitimes et des réprésailles méritées, il y a la loi, et que ceux-là sont bien peu dignes de devenir juges qui songent tout d'abord à se faire bourreaux.

Tout cela, il le dit avec une éloquence souple et rude, caressante et brutale, limpide et rapide à la fois, qui plaît aux masses, avec le geste qui dompte, l'accent qui persuade, le cœur qui attendri, entraîne et conquiert. Quand il eût terminé, le peuple, qui au commencement avait tenté de l'interrompre par des huées et des menaces, voulut le porter en triomphe.

(*A suivre*)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART

VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

MORUINE SOUQUE

Remplaçant complètement

L'HUILE de FOIE de MORUE

L'emploi de l'huile de foie de morue n'est pas possible au delà de l'hiver. C'est cependant au **printemps** et en **été** qu'il est le plus nécessaire de recourir à une médication à la fois **dépurative** et **fortifiante.**

La **Moruine** répond à ce besoin signalé par tous les médecins.

La **Moruine** est essentiellement le médicament DE TOUTES LES SAISONS.

Une boîte de **MORUINE** *(poudre qu'on dissout aux repas dans l'eau, le lait, le vin, etc.)* renferme tous les principes actifs de **trois** litres d'**Huile de foie de Morue.**

Dans toutes les Pharmacies. — PRIX : 3 fr. *la boîte.*

Il suffit de goûter la **MORUINE** pour s'assurer qu'elle est acceptée par les estomacs les plus délicats et les plus difficiles.

Les enfants la réclament toujours comme un véritable régal.

Envoi franco d'un échantillon (1/4 de boîte) avec notice explicative contre 0 fr. 90 cent. timbres-poste, adressés à

E. FALIÈRES & Cie, 35, cours des Girondins, LIBOURNE.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1364, du 15 juillet 1899.

Redresseur cathodique pour courants induits, par P. Villard. — Une nouvelle mesure de l'arc du Pérou, par X. — La question de l'eau à Paris, par Stanislas Meunier. — Sur un phénomène de pseudo-ébullition de la poudre de charbon, par P. Martaud. — Les mortiers paragrêles, par le Lt-colonel Delaunez. — La grande gare de Lucerne, par Daniel Bellet. — Une ville souterraine en Transcaucasie, par D. B. — A propos de petites planètes, par Joseph Vinot. — Vieilles recettes d'ateliers. — La chèvre à Paris, par Henri de Parville. — L'agnoline, par P. de Mériel. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 10 juillet 1899, par Ch. de Villedeuil. — Passerelle portative pliante et charette pliante, par L. Leroy.

Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

Le Musée des Familles (66e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 juillet 1899 :

Un début malheureux, par M. Girardet. — Un chien, par D. Maze. — Correspondance celeste, par Léo Dex. — La soirée Pioche, par Guydo. — La razzia de Feudé, par G. de la Barrière. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — En Corée, par Cl. Vautier. — Causerie, par E. Muller. — Deux ennemis du Pommier, par P. Noel. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Girardet, Ed. Gros, Guydo, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

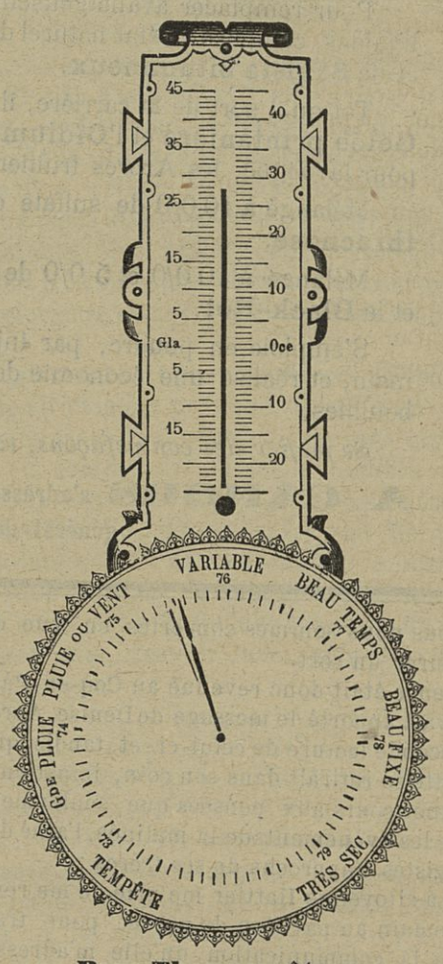

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 17

Id. maxima de la veille : 32

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), Vic-sur-Cère.

RÉDUCTION DE **50 0/0**

Pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 septembre**, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des *billets d'aller et retour collectifs* de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant supplément.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de **1898**, jusqu'au **31 Octobre 1898**, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1re classe 100 fr. ; 2e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1re classe de 0 fr. 1344 ; 2e classe de 0 fr 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04×0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi, gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour à prix réduits

Pour la Bourboule, le Mont-Dore Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la saison thermale, du 1er juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de *10 jours*, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

En outre, du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand *et vice versâ*, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand *et vice versâ*

On délivre des billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.